



Virer des autistes de leur domicile

Par **Dominique**, le **08/06/2010** à **08:57**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'une maison hypothéquée et j'ai deux enfants autistes. Est-ce que je peux faire valoir les droits de mes enfants pour garder ma maison qui est très importante pour leur équilibre ? S'il existe une loi comme quoi on ne peut virer des handicapés de leur domicile, pouvez-vous me donner le numéro de l'article de loi ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **08/06/2010** à **11:26**

bonjour,
si vous avez hypothéqué votre maison la loi relative aux sûretés s'applique et je crains que la santé de vos enfants n'y change rien. r
apparemment vous craignez qu'un créancier impayé ne fasse saisir votre maison.
lorsque que votre maison a été hypothéqué la santé de vos enfants était-elle connue ?
cordialement